



**Bureau de développement
des télécommunications (BDT)**

Réf.: Circulaire BDT/DKH/IDA/013

Genève, le 3 août 2023

- Aux Administrations des États Membres de l'UIT;
- À l'État de Palestine (Résolution 99 (Rév. Dubaï 2018));
- Aux Membres de Secteur de l'UIT;
- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;
- Aux offices nationaux de statistique;
- Aux points de contact pour les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde;
- Aux organisations régionales et autres organisations internationales;
- Aux organisations régionales de télécommunication;
- Aux régulateurs;
- Aux Fonds et programmes des Nations Unies, aux institutions spécialisées et à l'AIEA

Objet: Réunion sur l'Indice de développement des TIC (hybride), 18-19 septembre 2023, Genève (Suisse)

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion sur l'Indice de développement des TIC (IDI), qui aura lieu à Genève les 18 et 19 septembre 2023, pendant la réunion conjointe du Groupe d'experts sur les indicateurs des télécommunications/TIC (EGTI) et du Groupe d'experts sur les indicateurs relatifs à l'utilisation des TIC par les ménages (EGH).

Comme indiqué dans mes précédentes circulaires, la Résolution 131 (Rév. Bucarest, 2022) de la PP décrit le processus d'élaboration d'un nouvel Indice IDI. Ce processus est transparent et inclusif et permet l'élaboration d'un outil statistiquement solide et théoriquement adapté.

En février, les membres des Groupes EGTI et EGH ont été invités à formuler leurs observations sur un [avant-projet](#) de méthode établi par le Secrétariat pour faciliter le processus. Toutes les consultations ont eu lieu dans le cadre d'un [forum dédié](#). À l'issue de cette première phase, le Secrétariat a compilé toutes les observations, y a répondu et a mis à jour la méthodologie ("[version 1](#)"). En avril et mai, les États Membres ont été invités à formuler leurs observations sur la méthode actualisée.

À l'issue de cette consultation, le Secrétariat a de nouveau rassemblé toutes les observations, y a répondu, a mis à jour la méthode et en a établi une "[version 2](#)". Il a également dressé la liste des questions en suspens sur le plan méthodologique. Pour résoudre ces questions, une réunion conjointe des deux groupes d'experts

sur les indicateurs des TIC a été organisée du 13 au 15 juin, conformément à la Résolution 131. Le [rapport](#) de la réunion a été publié le 27 juin. Le Secrétariat a actualisé la méthode pour tenir compte des résultats de la réunion conjointe. La version 3 sera communiquée début août. Depuis le début des travaux, le Secrétariat tient à jour une [page web](#) consacrée au processus en cours.

À sa session de 2023, le Conseil de l'UIT a pris note de ces faits nouveaux et a demandé qu'une réunion supplémentaire soit organisée avant la consultation finale des États Membres. En conséquence, une réunion conjointe des Groupes EGTI et EGH sur l'Indice de développement des TIC aura lieu les 18 et 19 septembre 2023, de 9 h 30 à 17 h 30 (CEST), pendant les réunions annuelles des Groupes [EGTI](#) et [EGH](#), qui se tiendront du 18 au 21 septembre à Genève. La participation à distance sera possible et un service d'interprétation sera assuré. Cette réunion constituera la dernière occasion de conclure l'élaboration de la méthode. Pour permettre la tenue de cette réunion supplémentaire, les ordres du jour des réunions annuelles des Groupes EGTI et EGH seront modifiés et condensés. Les ordres du jour seront publiés en temps utile sur les pages web et les forums en ligne des deux groupes d'experts.

À l'issue de la réunion, la méthode de calcul définitive de l'Indice IDI sera soumise pour approbation aux États Membres, en octobre. La méthode sera adoptée si elle est approuvée par 70% des États Membres ayant répondu à la consultation, conformément à la Résolution 131. Au cours de cette consultation, les États Membres auront également la possibilité d'indiquer s'ils souhaitent s'abstenir de participer à l'édition de 2023, si la méthodologie est approuvée.

Pour assister physiquement ou à distance à la réunion de l'Indice IDI, veuillez utiliser le même [lien d'inscription](#) que celui utilisé pour les réunions annuelles des Groupes EGTI et EGH. Lorsque vous vous inscrivez, veuillez cocher la case "Réunion sur l'Indice de développement des TIC". Veuillez vous inscrire même si vous vous êtes déjà inscrits à la réunion du Groupe EGTI, à la réunion du Groupe EGH, ou à ces deux réunions. Les contributions concernant les points de l'ordre du jour de la réunion sur l'Indice IDI pourront être envoyées à l'adresse indicators@itu.int d'ici au 30 août 2023.

Je compte sur votre participation à ce processus.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Original signé]

Cosmas Luckyson Zavazava
Directeur